



**Syndicat National des Personnels  
de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
Secrétariat Régional Grand Centre**

**- Philippe AYMARD**  
**Co-Secrétaire Régional**  
Responsable de la délégation SNPES-PJJ/FSU  
au CTIR Grand Centre

**- Eric SAENZ**  
**Élu des personnels SNPES-PJJ/FSU CTIR Grand Centre**  
Secrétaire Section syndicale 18/36  
Responsable délégation SNPES-PJJ/FSU au CTT Touraine/Berry

A

**Monsieur Christophe MILLESCAMPS**  
**DIR Grand Centre**  
- copie à la DRH, à la DT Touraine/ Berry et au STEMO Berry  
- aux agents pour information

**Objet : poste d'ASS à l'UEMO de Bourges – épisode 2**

Monsieur le Directeur Inter Régional,

**Épisode 1**

En juillet dernier, nous avons attiré l'attention de votre prédécessrice sur le devenir du **poste d'ASS de l'UEMO de Bourges**, qui était occupé par un agent contractuel. **Cette unité disposait d'un poste à temps complet**. Nous venions d'apprendre avec stupéfaction, comme l'équipe, la hiérarchie locale et l'agent concerné qu'il ne serait reconduit qu'à mi-temps à la rentrée de septembre 2016.

L'administration territoriale et locale avait pourtant assuré à l'agent contractuel qui occupait ce poste que celui-ci serait reconduit à temps complet pour l'année 2016/2017. Cette information avait été confirmée par le Directeur Territorial, Monsieur SEILLE, aussi bien à l'équipe que lors de l'audience demandée par la section locale SNPES-PJJ/FSU qui s'est tenue le 04 juillet 2016.

Notre délégation avait fait le tour des postes des unités du Berry (UEMO Bourges, UEMO Châteauroux et UEHC Bourges) et concernant le poste d'ASS à l'UEMO de Bourges, le DT avait confirmé le renouvellement du poste à temps complet à compter du 1er septembre 2016 selon les modalités suivantes (du 1/9/16 au 31/12/16 puis du 1/01/17 au 31/8/17).

Ce revirement de la part de l'administration en juillet a porté préjudice au service public de la PJJ sur ce département. Au moment où la DPJJ met en avant dans tous ses textes la nécessité de promouvoir la pluridisciplinarité dans les mesures PJJ notamment celles exercées par les Milieux Ouverts, au moment où le Ministre de la Justice rappelle l'importance de la pluridisciplinarité dans la MJIE (Circulaire présentant les dispositions de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle relatives à la justice pénale des mineurs, publiée le 13 décembre 2016), comment peut-on amputer une UEMO de son poste d'ASS ?

L'agent, ne pouvant accepter un poste à mi-temps, est parti à Tours et l'UEMO de Bourges est restée complètement découverte depuis le 1 septembre. De plus, les services de la DIR sont restés muets (sur ce point comme sur nos autres sollicitations d'ailleurs) et personne n'a pris la peine de répondre à notre demande d'explication.

## Épisode 2

Lors d'une audience qui s'est tenue entre notre organisation et la Direction Territoriale le 2 décembre 2016, il nous est annoncé que le recrutement d'une ASS à plein temps est lancé pour la période allant du 1 janvier 2017 au 31 août 2018. Un appel à candidature sur cette base est lancé.

Quelle n'est pas notre surprise d'apprendre à quelques jours de la signature du contrat que finalement ce n'est plus qu'un 50% qui est proposé pour les candidats qui se proposeraient.

Ces revirements perpétuels sur une période aussi courte sont incompréhensibles pour l'équipe et la Juridiction qui est informée de la situation. On ne peut perpétuellement assujettir les capacités d'intervention d'une équipe sur un département à d'obscures raisons liées à l'intendance.

De plus, ils affaiblissent le dialogue social par l'absence de crédibilité de l'échelon local et territorial.

**Nous vous demandons de revenir sur cette décision incompréhensible, préjudiciable et de tenir les engagements annoncés par vos représentants et d'attribuer à cette unité la plénitude de ses moyens pour qu'elle puisse remplir ses missions avec sérénité et dans la durée, notamment une prise en charge pleinement pluridisciplinaire des mesures.**

Philippe AYMARD

Éric SAENZ

Courriel: [srcentre.bourgogne.snpespjfsu@gmail.com](mailto:srcentre.bourgogne.snpespjfsu@gmail.com)  
Correspondance: SNPES PJJ FSU 45 rue Parmentier  
21000 DIJON  
site :<http://srcentrebourgognes.wix.com/snpespjfsugdcentre>  
Téléphone: 06.74.78.52.92 (répondeur)

